



1er lien important :

INVITATION à notre assemblée générale ouverte à tous

JEUDI 4 JUILLET 2013 A 16 H.
AU LYCEE E. DELACROIX
5 rue Pierre Curie
94700 MAISONS ALFORT

Venez à notre rencontre,
venez **POUR** vous exprimer.

Une assemblée générale est un moment privilégié où l'adhérent et le sympathisant peuvent s'informer, s'exprimer avec les membres du bureau académique ou d'autres collègues.

Régulièrement, Nos échanges se font essentiellement via des courriers, mails ou téléphone.

L'assemblée générale vous permet de rencontrer vos représentants syndicaux directement et de favoriser un échange direct, une conversation des plus cordiales et de créer un lien.

Le billet d'humeur

Vous avez dit GRH ?

Au mois de mai se sont déroulés, par département de l'académie, 3 réunions d'échanges entre les services académiques représentés par son Secrétaire Général, le DRH, un représentant de la DAP ainsi que des conseils généraux de rattachement et les gestionnaires en poste. L'axe majeur de ces échanges intéressants a été la Gestion des Ressources Humaines.

Sur le fond, il y a pour nous une double erreur d'analyse qui consiste, d'une part, à penser que la majorité de nos collègues ont été formatés par un des 5 Instituts Régionaux d'Administration (pour rappel : Bastia, Lille, Lyon Metz et Nantes) et que, d'autre part, le gestionnaire, nez sur le guidon (pour l'image c'est vrai, quand ce n'est pas le guidon dans l'estomac), suit avec fièvre, angoisse et de façon quasi exclusive ses engagements de dépenses et compulse ses factures comme d'autres les cours du CAC 40. Non, les difficultés techniques sont toujours surpassées, avec du travail, avec l'aide des collègues ou l'assistance de l'Administration.

Notre cœur du métier de gestionnaire c'est l'humain ! (a écrit Michel Crozier, sociologue français, né le 6/11/1922 et mort le 24/05/2013 à Paris. principal concepteur de l'analyse stratégique en sociologie des organisations, ou du moins il l'a pensé).

On ne dirige bien, à mon sens mais je ne parle que d'expérience et non de compétence, que si l'on sait tout d'abord écouter. La première qualité du gestionnaire, avec bien sûr l'efficacité mais souvent elle en découle, c'est la capacité d'analyse d'une situation conflictuelle, d'une organisation de service, ou d'une ligne budgétaire.

Encadrer, organiser le travail, répartir les moyens mis à notre disposition, affronter les urgences et les humeurs : c'est donc écouter mais aussi guider et motiver ses troupes, sous l'autorité du chef d'établissement, dans le contexte des directives nationales et académiques en liaison avec les choix des collectivités qui nous financent (tout cela pouvant être décliné dans un projet d'établissement), compte tenu d'objectifs précis et identifiés par tous. Tout cela, un gestionnaire considéré comme le Secrétaire Général d'EPL, adjoint du chef d'établissement, peut le faire quand il est reconnu et respecté.

Le Secrétaire Académique, Pierre PEREZ

SAENES DU 29 MAI 2013

Le procès-verbal du 3 décembre 2012 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

Les déclarations de trois syndicats dont A et I sont lues en séance.

M ALFANDARI note que certains sujets développés dans les déclarations préalables ne relèvent pas de la CAPA. Elles sont l'occasion d'exprimer des revendications d'ordre général. Le secrétaire général prend acte des critiques en relation avec l'action académique dans certains domaines, en particulier les ressources humaines.

En ce qui concerne les mutations et la disparité des situations au niveau national, M. ALFANDARI reconnaît le fait qu'il y a des déséquilibres entre territoires, pour toutes les catégories de personnels et l'académie de Créteil devrait être privilégiée pour les listes d'aptitude et les tableaux d'avancement. Cependant, le président de séance considère qu'il n'y a pas de régularité dans le mouvement inter académique pour la catégorie B.

Il rappelle que la politique globale d'accès au grade supérieur est le concours.

M. ALFANDARI ajoute qu'il prend en compte : les avis favorables, les conditions d'exercice dans des fonctions supérieures, les classements en CPE (vigilance pour préserver l'ASU), le panachage des origines pour un résultat conforme à la variété des candidatures, les éléments de barèmes (P1 et P2 pour les catégories C)

MOUVEMENT :

125 demandes et 61 satisfaites

Quelques dossiers particuliers seront étudiés au cas par cas. Lors du groupe de travail, les commissaires paritaires A&I-Unsa ont manifesté leur mécontentement devant un document de travail inacceptable proposé par l'administration. Des modifications multiples, absence d'explications sur des attributions de points, l'application de « nouvelles règles »... Les commissaires paritaires ont menacé de quitter le groupe de travail et de demander un report de la CAPA. Madame la secrétaire général adjointe, arrivée tardivement, a donné les réponses à nos questions. Les commissaires paritaires A&I-Unsa assurent aux collègues qu'ils défendront les droits de tous et l'égalité de traitement des dossiers. L'administration rectorale semble en difficulté (absence de chef de division en particulier...), nous prenons acte, mais nous exigeons un respect de nos mandats.

Le document rectifié et distribué le jour même de la capa est conforme aux travaux réalisés le 27 mai en groupe. Il n'y a donc pas de discussion durant la CAPA.

Liste d'APTITUDE aux fonctions de SAENES

452 candidatures pour 21 possibilités en liste principales et 3 possibilités en liste complémentaire.

ADJENES DU 03 JUIN 2013

Mouvement : 340 Demandes ; 70 muté(e)s, 41 collègues sur liste du mouvement SANS POSTE.

Des propositions seront faites courant le mois de juin et juillet 2013. Beaucoup de demandes pour le 77 pas assez d'établissements. *Nous constatons que les collègues*

Mme KOTEKE remarque qu'il s'agit d'un taux minima d'entrée dans l'académie.

M. ALFANDARI évoque le côté aléatoire et « volatile » des situations selon les années.

La liste principale a été arrêtée ainsi : 10 en EPLE, 7 en Services, 4 en supérieur

Celle de la liste complémentaire : 1 en service et 2 en EPLE

TABLEAU AVANCEMENT au GRADE SAENES supérieure :

176 candidatures : 25 possibilités en liste principale et une liste complémentaire pour 3 possibilités

Se répartissant ainsi pour la liste principale : 9 en EPLE - 10 en Services - 6 en supérieur

Se répartissant ainsi pour la liste complémentaire : 3 en EPLE

TABLEAU AVANCEMENT au GRADE SAENES classe exceptionnelle :

94 candidatures : 10 possibilités en liste principale - 1 possibilité pour la liste complémentaire

Se répartissant ainsi : 5 en EPLE - 3 en Services - 2 en supérieur

Se répartissant ainsi pour la liste complémentaire : 1 en Services

Un représentant de l'administration propose d'inscrire un agent en poste au rectorat (cabinet du Recteur). Les syndicats considèrent que l'inscription en liste complémentaire ne se justifie pas cette année et demandent un vote sur le TA classe exceptionnelle : Pour : 6 et contre : 4 abstention : 2

INTEGRATIONS :

2 professeurs certifiés intégrés au Rectorat - 2 professeurs des écoles intégrés à la DSDEN93 et 1 à la DSDEN94

1 professeur des écoles intégré au Rectorat - 1 cadre B de La Poste intégré en université

TITULARISATIONS :

80 stagiaires seront titularisés en 2013, dont 1 de classe supérieure

2 renouvellements de stage - 1 avis favorable sous réserve d'une mobilité interne

DETACHEMENT : 3 détachements : 1 professeur certifié en renouvellement au Rectorat, 1 professeur certifié en réadaptation en EPLE, 1 professeur du supérieur en renouvellement en EPLE

LES COMMISSAIRES PARITAIRES 

Serge LAGAUZERE (Titulaire) 01 49 08 59 76

Dominique BLEHAUT (Titulaire) 01 48 82 51 93

Sylvie NOLOT (suppléante) sylvie.nolot@ac-creteil.fr;

Maria Luisa MEDINA (suppléante) 01 49 40 44 78

n'étendent pas assez leurs vœux, nombreux sont ceux qui ont visé des vœux précis.

Tableau d'avancement adjenes 1^{ère} classe :

61 possibilités pour 88 candidats.

Tableau d'avancement adjenes Principal 2^{ème} classe :

111 possibilités pour 320 candidats.

Tableau d'avancement adjenes Principal 1^{ère} classe :

60 possibilités pour 183 candidats. **Titularisations :**

72 candidats seront titularisés.

6 agents en renouvellement de stage

Titularisation des bénéficiaires d'un contrat PACTE

9 agents titularisés

1 en renouvellement de stage ailleurs.

Intégration dans le corps des ADJENES

ADAENES DU 05 JUIN 2013

Mouvement :

En préalable , nous rappelons que comme l'année dernière le serveur pour le mouvement intra académique a fermé le 03 avril 2013 alors que la CAPN des ADAENES a eu lieu le 11 avril 2013, ce qui n'a pas permis aux collègues de connaître les postes libérés dans le cadre du mouvement inter académique, cela représentait 32 demandes pour 18 réellement libérés.

Suite à notre intervention : les postes susceptibles d'être vacants ont été joints à la circulaire rectorale du 22.02.2013.

56 demandes : 32 satisfaites (en 2012 : 48 demandes : 30 satisfaites)

10 gestions matérielles vacantes seront pourvues par des issus concours ou des sortants IRA.

Tableau d'avancement au grade d'attaché principal :

7 possibilités pour 28 candidatures (5 en 2012) :

Liste d'aptitude aux fonctions d'ADAENES :

98 candidatures pour 8 possibilités (84 candidatures pour 8 possibilités en 2012).

Le nombre de postes ouverts est insuffisant et déterminé par le ministère et dépend du nombre de postes

Un avis favorable pour une demande.

LES COMMISSAIRES PARITAIRES

GAUTHEROT Estelle 01 48 82 54 97

KERKENI Marie-Eve 01 42 87 49 84

GOMEZ Bedra 01 48 75 80 90

CARBAJO Sandra 01 60 20 37 23

mis au concours. Le barème n'est pas un critère déterminant. Les responsabilités déjà exercées sont prises en compte et pour certains collègues le fait qu'ils aient fait face à des situations exceptionnelles.

L'inscription sur la liste complémentaire entraîne la prise en compte sur la liste principale l'année suivante si les fonctions n'ont pas changé. 3 collègues ont été inscrits sur la liste complémentaire.

Titularisations :

8 stagiaires seront titularisés au 01.09.2013

Détachements : 6 détachements d'enseignants dans le corps des ADAENES

Intégrations : 4

LES COMMISSAIRES PARITAIRES

APAENES

BEY Evelyne 01 60 37 38 78

KASBI Line 01 43 53 52 22

SIEBER Olivier 01 60 37 58 73

ADAENES

GRUMELART Thierry 01 49 40 38 21

JURAVIER Sylvie 06 24 51 13 44



Le mardi 4 septembre 2013,
rentrée des classes et après avoir posé
votre cartable, nous nous reverrons
pour une Assemblée Générale
« SPECIALE ADJAENES »

N'OUBLIONS PAS NOS COLLEGUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Enseignement supérieur : la ministre ignore les BIATSS

Le colloque des 15-17 mai 2013 de la conférence des présidents d'université avait pour thème « les politiques de ressources humaines pour l'université de demain ».

Dans ce cadre, l'intervention de madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche prévue le jeudi 16 mai était attendue. Dans un discours enregistré et diffusé par vidéo, la ministre a ignoré les personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) représentant pourtant plus de 40% des personnels sous sa responsabilité ! Cet oubli n'est pas une première.

Lors de ce colloque, de nombreux présidents d'université ont pourtant reconnu que cette dichotomie entre les enseignants-chercheurs d'un côté et les personnels BIATSS de l'autre doit disparaître au profit d'une culture commune favorisant le sentiment d'appartenance et le travail en équipe. Nous souscrivons à cette démarche dans le cadre du strict respect des corps types et des statuts types de la Fonction publique de l'Etat.

Au moment où le Premier ministre veut refonder l'action publique, nous tenons à rappeler les propos tenus par Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, lors de la présentation de la loi sur l'enseignement supérieur, le 24 mai 1983 :

« Aux personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS), sans qui les établissements seraient paralysés, je dis que leur rôle et leur dignité sont définitivement reconnus et qu'ils ne seront plus marginalisés »

Or la ministre les ignore !

A l'UNSA, nous voulons que le « changement juste » ne reste pas un slogan de campagne électorale. Nous exigeons que ça change vraiment pour les personnels BIATSS, même dans un contexte budgétaire contraint.

Pourtant, la ministre avait annoncé, lors du CNESER du 16 février, un agenda social.

Le colloque de la CPU, centré sur les ressources humaines, était l'occasion idéale pour le lancer. Le silence fut assourdissant !

A&I-UNSA et le SNPTES-UNSA ne se contenteront pas de vaines promesses.

A&I-UNSA et le SNPTES-UNSA exigent que la ministre s'inscrive dans un véritable dialogue social concernant les mesures catégorielles pour les personnels BIATSS.

A&I-UNSA et le SNPTES-UNSA sauront mobiliser les personnels qu'ils représentent afin de faire entendre leur voix, qui visiblement a du mal à passer les portes du ministère.

Pantin, le 22 mai 2013

Laurent Diez, secrétaire général SNPTES-UNSA

Jean-Yves Rocca, secrétaire général A&I-UNSA

DES INFOS UTILES SOUVENT OUBLIEES DE TOUS NOS COLLEGUES ADHERENTS LES AIDES SOCIALES

Des aides sociales sont proposées aux personnels, certaines peuvent être soumises à des conditions de ressources.

Elles se déclinent dans plusieurs domaines :

- *aide au logement (aides à l'installation, au logement etc...)*
- *aide à la famille (centre de loisirs, CESU garde d'enfants de 0 à 6 ans etc...)*
- *aide aux vacances (colonies de vacances, séjour linguistique, chèques-vacances etc...)*
- *aide aux études (pour enfant de plus de 16 ans poursuivant des études en BAC STI ou BAC professionnel, études supérieures, aide au BAFA)*
- *aides exceptionnelles (consultations gratuites avec un avocat, un conseiller en économie sociale et familiale, une psychologue et possibilité d'aide exceptionnelle et de prêts)*

Toutes les informations utiles sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ac-creteil.fr/rh-aidesociale.html>

Vous pouvez aussi vous adresser directement au rectorat au 01.57.02.60.00

ATTENTION!

Pour les personnels affectés dans l'enseignement supérieur, vous devez vous adresser au service social de votre établissement.

LE MAL ETRE AU TRAVAIL – BESOIN DE PARLER OU DE CONSEILS – UN APPEL A L'AIDE - CONTACTEZ LE POINT ACCUEIL ECOUTE

Le syndicat que nous sommes sera toujours à vos côtés.

Néanmoins, quelques fois, la problématique ne rentre pas forcément dans le champ de défense des collègues (problèmes sociaux ou autres).



vous invite à contacter le point accueil écoute, créé dans chaque département à l'initiative de la MGEN en partenariat avec le réseau académique de prévention du Rectorat.

(Accord cadre national entre la MGEN et le Ministère de l'éducation Nationale)

- **Réseau P.A.S**

Besoin d'écoute, de parler, d'informations ? Contactez-nous au : 0 820 825 878 ou ReseauPas94@mgen.fr

La M.G.E.N. du Val-de-Marne propose, dans le cadre du réseau P.A.S. (Prévention Aide et Suivi), des entretiens individuels (Point Accueil Écoute conduit par une psychologue clinicienne) ainsi que des cercles d'expression (animés par une écoutante) pour tous, mutualistes M.G.E.N. ou non. Ce service est gratuit.

[Le programme](#)

- [télécharger le programme des « cercles d'expression » au format pdf](#) 

Ses objectifs

- offrir à toute personne, un accueil, une écoute et un accompagnement dans le strict respect de la vie privée et du secret professionnel et/ou médical
- Apporter rapidement une réponse appropriée afin d'éviter des conduites d'évitement (congés de maladie répétés, absences,)
- Proposer des solutions ou orientations adaptées en collaboration avec les structures existantes.

Ces points d'accueil et d'écoute sont ouverts à tous les membres de l'Éducation Nationale, titulaires ou pas sans obligation d'être mutualiste à la MGEN.


LA GRANDE CULTURE DE CERTAINS HOMMES POLITIQUES

Le 27 novembre 2012, à l'Assemblée Nationale, M. Nicolas Dupont Aignan, politique UMP et Maire d'Yerres dans l'Essonne avec collègues et lycées, posait une question écrite N° 11802 à M. Le Ministre de l'Éducation Nationale dans ses termes :

« Sachant que les agents comptables ou gestionnaires ne calculent plus, ni ne liquident les traitements des fonctionnaires de leur établissement, que désormais leur principale mission est de superviser la restauration scolaire, laquelle est assurée par des personnels des collectivités territoriales, faut-il maintenir dans chaque établissement un intendant et ses collaborateurs alors qu'un seul personnel rattaché aux collectivités territoriales suffirait ???????? »

5 mois après, le Ministère de l'Éducation nationale répond : <http://questions.assemblee-nationale.fr> (OUF ! Ils connaissent les missions des personnels qu'ils ont en gestion).

La réponse est assez complète et détaille toutes les missions des gestionnaires rappelant aussi notre appartenance à l'équipe de direction comme adjoint gestionnaire.

Et que dire de ce Député ignare de nos missions, ayant effectué des études à l'école Nationale d'administration est actuellement et Maire d'Yerres dans l'Essonne avec collègues et lycées. 

Sans doute est-il régulièrement absent des conseils d'administration de nos établissements.

N'hésitez pas à aller sur le site : <http://questions.assemblee-nationale.fr>

D'autres questions écrites nous concernent et sont beaucoup plus intéressantes telle que la question écrite du 29 janvier 2013 N°16548 de M. Giraud Joël, député des Hautes Alpes sur le malaise professionnel et la souffrance au travail des adjoints gestionnaires (Adjaenes/Saenes) dû à leur surcharge de travail. Il évoque une mise en place de la RCBC, une PFR inadaptée et injuste, des conditions de travail très difficiles, ...

La réponse de notre Ministère de tutelle va sans doute vous déplaire. Hormis le fait que nos missions sont essentielles dans le bon fonctionnement d'un établissement scolaire, il est précisé que la PFR a déjà considérablement revalorisé et reconnu notre travail et que des avancées de statuts sont à l'étude.

Bref, rien de bien concret.

N°2 de juin 2013

La présente convocation vaut autorisation d'absence (*)

Maisons-Alfort, le 11/06/2013

Le Secrétaire Académique

A M _____



Lycée Eugène Delacroix
MAISONS ALFORT
☎ 01 45 18 32 70

Tu es invité(e) à participer à l'Assemblée Générale, qui se tiendra le :

jeudi 4 juillet 2013 - à compter de 16 h00
LYCEE EUGENE DELACROIX
5 RUE PIERRE CURIE
94704 MAISONS ALFORT (métro Ecole Vétérinaire –ligne 8)

Pierre PEREZ

(*) Décret du 28 mai 1982